

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	PTV	307
	REV 2	2009/3

PTV 307/2 (2009)

ACIERS POUR BETON ARME
BARRES A NERVURES-PROFIL ALTERNATIF

REVISION 2

Approuvé par le Comité de la Marque

Validé et enregistré par l'Institut Belge de Normalisation
le 03/10/2003 sous la référence 3001/1262

Enregistré par la Direction Agrément et Spécifications (DAS) du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
(loi du 1984.12.28, art. 3)

Le 10/10/2003 sous le N° VICI/Q/253



Organisation pour le Contrôle des Aciers pour Béton

association sans but lucratif

Avenue Ariane, 5

B 1200 BRUXELLES

www.ocab-ocbs.com

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Aciers pour béton armé - Barres laminées à nervures :
profil alternatif.

NBN


BUREAU DE NORMALISATION

COMITE DE LA MARQUE

Prescriptions Techniques OCAB

PTV n° 307-Rev (2)

- Proposé par le Bureau Technique n° 1 le 24 novembre 2008
- Approuvé par le Conseil d'Administration le 12 mars 2009.

		PRESCRIPTIONS TECHNIQUES Barres laminées à nervures : profil alternatif.	
Rév. : (2)	Date : 04/03/2009	Document OCAB : PTV n° 307	Page 2 de 4

PREAMBULE :

Ces Prescriptions Techniques (P.T.) ont été rédigées par le Bureau Technique 1 - "Acier pour Béton Armé" de l'Organisation pour le Contrôle des Aciers pour Béton, l'a.s.b.l. OCAB, en vue de la standardisation et de la certification des produits en acier concernés par ces prescriptions.

Le Comité de la Marque BENOR de l'Institut Belge de Normalisation a validé les présentes Prescriptions Techniques en tant que document de base pour la certification.

La conformité a trait aux exigences de la série de normes NBN A24-301 à 304, amendées par le PTV OCAB n°302 auxquelles s'ajoutent les précisions, modifications et compléments décrits dans les présentes Prescriptions Techniques.

DOCUMENTS A CONSULTER (NORMES)

NBN A 24-301 (1986)

Produits sidérurgiques - Aciers pour béton armé - Barres, fils et treillis soudés - Généralités et prescriptions communes.

NBN A 24-302 (1986)


Produits sidérurgiques - Aciers pour béton armé - Barres lisses et barres à nervures - Fils machine lisses et fils machine à nervures.

NBN EN ISO 15630-1

Aciers pour l'armature et la précontrainte du béton - Méthodes d'essai - Partie 1 : Barres, fils machine et fils pour béton armé

PTV 302 (2)

Barres et fils machine laminés à nervures.

		PRESCRIPTIONS TECHNIQUES Barres laminées à nervures : profil alternatif.	
Rév. : (2)	Date : 04/03/2009	Document OCAB : PTV n° 307	Page 3 de 4

1. OBJET.

Les présentes Prescriptions Techniques mentionnent les exigences géométriques auxquelles les barres à nervures peuvent satisfaire, de façon alternative aux exigences géométriques décrites par ailleurs.

Elles sont rédigées dans le but de normaliser des armatures présentant des caractéristiques complémentaires, notamment la possibilité d'être directement manchonnées par un coupleur à vis, bien que cette caractéristique ne soit pas vérifiée pour elle-même.

2. PRECISIONS, MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS RELATIFS A LA NBN A24-301.

2.1. Point 4. - Désignation conventionnelle

4.2.- Barres à nervures

La désignation conventionnelle comporte dans l'ordre :

- la désignation du type de produit : “ Barres à nervures ”; les termes “ à nervures ” peuvent être omis;
- la référence à ce PTV;
- le nom commercial définissant univoquement le produit suivi d'un nombre caractérisant la nuance;
- la lettre S signifiant que la barre est dite “ soudable ”;
- le symbole \varnothing suivi du diamètre nominal de la barre exprimé en mm.

Exemple

Barre (à nervures) suivant PTV OCAB n° 307 xyz 500 S \varnothing 20

2.2. Point 5. - Marquage

5.1Bis - Barre (à nervures) suivant PTV OCAB n° 307

5.1Bis.1 Distinction de la nuance.

Seule la nuance 500 est à prendre en considération

5.1Bis.2 Distinction de l'origine

La distinction de l'origine est fournie par des marques de laminage (par ex. : léger creux sur la nervure), répété à intervalles d'environ un mètre sur la longueur des armatures.

3. PRECISIONS, MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS RELATIFS A LA NBN A24-302.

3.1. Point 4 - Contrôle des propriétés d'adhérence des barres et des fils machine à nervures.

Dans le cas d'un profil alternatif non conforme à la norme NBN A24-302, l'adhérence nécessaire doit être garantie par le coefficient de projection de la surface des verrous f_R qui doit répondre aux spécifications du § 4.3 du PTV 302.

Le producteur fournit, au certificateur et/ou au client, les propriétés géométriques spécifiques et leurs valeurs minimales (voir notamment § 4.3.2.2. du PTV 302).

4. PRECISIONS, MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS RELATIFS AU PTV 302.

4.1. Tableau 1A - Propriétés mécaniques spécifiées.

Les propriétés mécaniques spécifiées pour le BE 500 S sont applicables aux barres du présent PTV.